

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Objet : Délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

Article 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 15, 15B et 15C du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RIVICOX et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Toutes notes de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (quantitatifs de respect, attestations de respect d'un programme relatif de la Direction de l'aménagement durable du territoire).
- Tous renseignements émis dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Avant, pendant et l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la planification qui sont traitées au sein de l'acte.


Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et modalités à :

- M. Clément LAMY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28134.pdf**
(.pdf, 160,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**